



Conseil Général
Hautes Alpes

ARRIVÉ LE

07 MAI 2012

MAIRIE ST JEAN ST NICOLAS

Pôle Développement

AGRICULTURE, FORETS ET
DEVELOPPEMENT RURAL

N/Réf. : sb / em

Affaire suivie par : Sébastien BELLUE

☎ : 04.86.15.35.41

✉ : sebastien.bellue@cg05.fr

Mesdames et Messieurs les Maires
des Hautes-Alpes

Gap, le 3 - MAI 2012

Objet : Appel à projets « réouverture des milieux »
Appel à projets « stockage foncier »

Mesdames et Messieurs les Maires,

L'agriculture dans le département des Hautes-Alpes, est une composante essentielle du territoire. La préservation du foncier agricole, essentiel à l'agriculture dans le département où l'activité principale est tournée vers l'élevage extensif, est souvent présentée comme une problématique récurrente. Conscient de l'enjeu lié au foncier agricole, le Département souhaite avoir une action en faveur de sa préservation autour de deux axes :

- La réouverture des milieux : l'enjeu autour des activités pastorales est donc extrêmement important pour le Département dont l'activité agricole est essentiellement tournée vers l'élevage. Certains paysages, qui ont été façonnés par la main de l'homme depuis des décennies, semblent de plus en plus se fermer. A l'heure où le foncier agricole se fait de plus en plus rare, il convient de réagir.

- Le stockage de foncier : l'élaboration des documents d'urbanisme est une compétence communale. L'organisation du foncier agricole ne relève quant à elle d'aucune compétence particulière et se fait au fil des ventes, successions, échanges, etc. Pourtant, certaines communes peuvent avoir la volonté de mettre en œuvre un projet foncier agricole. Dans cette logique, le Département offre la possibilité aux communes de réaliser de la réorganisation foncière.

Ainsi, avec l'aide de Monsieur Michel ROY, Vice-président chargé de l'Agriculture, j'ai souhaité mettre en place des appels à projets dans le but de sélectionner le meilleur projet de réouverture des milieux et de stockage foncier.

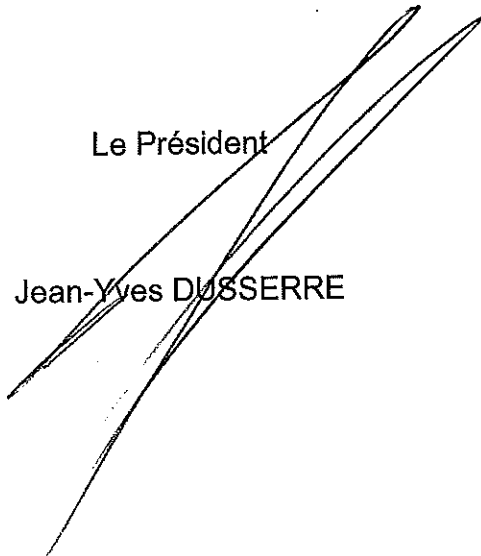
Vous trouverez dans la plaquette ci-jointe, ou sur le site internet du Conseil Général (www.cg05.fr), toutes les informations nécessaires vous permettant de participer à ces appels à projets.

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux - BP 159 - 05008 GAP Cedex
Tél. 33 (0)4 86 15 35 40 • Fax 33 (0)4 86 15 35 58

Vous trouverez dans la plaquette ci-jointe, ou sur le site internet du Conseil Général (www.cg05.fr), toutes les informations nécessaires vous permettant de participer à ces appels à projets.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma parfaite considération.

Le Président
Jean-Yves DUSSERRE



PJ : Plaquette « Appels à projets - Développement des filières agricoles, réouverture des milieux et conventions tripartites »